



SMVS / VSÄG
Société Médicale du Valais
Walliser Ärztegesellschaft

Monsieur le Conseiller d'Etat
Mathias Reynard
Chef du Département de la Santé,
des affaires sociales et de la culture
Av.de la Gare 39
1950 Sion

Mathias.reynard@admin.vs.ch
santepublique@admin.vs.ch

Sion, le 24.04.2023

Prise de position de la Société Médicale du Valais par rapport à l'Ordonnance d'application sur la limitation et l'admission à pratiquer à la charge de l'AOS pour les fournisseurs de prestations en Valais

Monsieur le Conseiller d'Etat Mathias Reynard,
Madame la cheffe de Service du SSP Danièle Tissonnier,
Chères et chers responsables du dossier au sein du Service de la Santé Publique du Canton du Valais

Nous nous permettons de vous remettre notre prise de position par rapport à la consultation sur l'ordonnance citée en marge qui nous est parvenue début avril 2023. Comme nous l'avons déjà fait remarquer dès le début des discussions dans le groupe de travail, mis sur pied par le canton, chargé de préparer la mise en application de la loi fédérale qui nous impose de devoir prévoir des limitations d'admissions à pratiquer à la charge de l'AOS, le canton du Valais connaît une problématique complètement opposée à celle qui a soi-disant mené à la promulgation de cette loi fédérale. Nous regrettons donc vivement de devoir perdre du temps et nos ressources pour répondre à une loi qui est complètement injustifiée et injustifiable dans la situation actuelle valaisanne (et suisse !) et qui reflète d'une manière flagrante un manque de compréhension des problèmes fondamentaux qu'affronte le système sanitaire suisse et valaisan. Nous affirmons, une nouvelle fois, la nécessité d'une approche renouvelée et concertée, basée sur un changement de culture imprégné de littératie des données au lieu de continuer à réguler un système en manque de personnel et de ressources sur des prémisses dépassées et fausses.

Comme vous le savez, ce n'est malheureusement pas la première ni la seule fois où nous sommes mis face à une « mission impossible » alors que notre système sanitaire nécessite urgemment un soutien stratégique et avec des visions viables à court, moyen et long terme, comme nous avons eu l'honneur de pouvoir le communiquer ensemble le 9 mars 2023 dernier dans le cadre du lancement de la stratégie du développement du « masterplan pour la médecine ambulatoire en Valais ». Il s'agira donc, comme pour la problématique tarifaire actuelle, de rechercher des solutions innovantes et réalistes qui ne mettent pas en danger la pratique actuelle et le développement indispensable de la médecine ambulatoire valaisanne. Ce n'est PAS le cas avec les propositions faites dans l'ordonnance qui est mise en consultation actuellement, bien au contraire.

Nous sommes d'avis qu'à l'instar de notre demande au Grand Conseil valaisan de déposer à la Confédération une initiative cantonale afin d'insérer dans la loi actuelle des exceptions à l'interdiction d'octroyer des autorisations de pratique pour des médecins étrangers, de toute spécialité, qui n'auraient pas effectué trois ans sous supervision d'une structure accréditée Suisse, il faudra trouver

un moyen démocratique permettant d'échapper à cette loi fédérale inadéquate qui de surplus se base sur une analyse de données qui ne permettent pas de déterminer les besoins réels de la population concernée.

L'histoire nous a montré de façon flagrante les catastrophes qui ont découlé de systèmes visant à réguler de façon administrative p.ex. l'économie planifiée des productions agricoles ou industrielles dans les pays de l'Est il y a quelques dizaines d'années. Ces systèmes ont quasiment tous été abandonnés, après avoir causé de nombreuses souffrances et des morts. Contrairement à un système industriel ou de production agricole, le système sanitaire nécessite de longues durées de mise en place et de formations. Donc, les erreurs de planifications – surtout quand elles vont dans le sens d'une restriction, alors que les besoins sont en train d'augmenter, risquent de faire des dégâts encore plus graves et qui demandent un temps de récupération nettement plus long que ce n'est le cas pour une « simple » réorganisation de ressources humaines déjà présentes et formées.

Malgré les délais de la consultation extrêmement courts et le refus du SSP de nous accorder une prolongation de délai de trois jours, afin de pouvoir finaliser avec un peu plus de tranquillité et de concertation les différentes données que nous avons dû recueillir, afin de pouvoir faire une prise de position respectant les principes de littératie des données sur lesquels nous aimerions fonder la réforme de la culture de gestion de notre système sanitaire valaisan, nous espérons pouvoir vous convaincre du manque de fondement des limitations que vous prévoyez dans l'ordonnance mise en consultation relatives aux spécialités de radiologie, de médecine physique et de réhabilitation, ainsi que de cardiologie ambulatoire en Valais.

Les données recueillies auprès de nos membres reflètent bien la réalité du vécu du terrain – surtout au niveau des médecins de premier recours que nous savons déjà énormément sous pression actuellement. La difficulté d'obtenir des rendez-vous pour des cas urgents et semi-urgents a amené presque 90% des médecins de premier recours à devoir intervenir au moins une fois, souvent plus, durant les 6 derniers mois, afin de faire avancer un rendez-vous nécessaire auprès des médecins radiologues ou cardiologues. Pour 64% des médecins cette même difficulté a été constatée pour demander une prise en charge de médecine de réhabilitation. La différence de fréquence s'explique par le fait que dans un cabinet de médecine de premier recours, il y a nettement plus fréquemment des patients qui nécessitent des examens cardiologiques ou radiologiques que cela n'est le cas pour la médecine physique et réhabilitation actuellement. D'autre part, par la nature des choses, les prises en charges de réhabilitation ont souvent un caractère moins urgent que cela n'est le cas pour la cardiologie ou des examens radiologiques. Cela ne veut PAS dire que la médecine physique et réhabilitation soit mieux lotie que la radiologie et la cardiologie valaisanne. Le fait de devoir insister pour obtenir un rendez-vous dans les meilleurs délais a un effet négatif sur la productivité et la surcharge déjà existante dans nos cabinets médicaux.

Nous espérons vivement que vous tiendrez compte de notre argumentaire y relatif et trouverez la façon de résoudre cette « mission impossible » sans nuire encore plus à notre système sanitaire valaisan qui aurait au contraire besoin de soutien et d'encouragement au lieu de mesures de blocage et d'alourdissement de son fonctionnement fondé sur une logique basée sur des hypothèses et prémisses qui ne correspondent plus à la réalité actuelle.

En résumé, la SMVS s'oppose vivement à toute limitation d'autorisations de pratique allant plus loin que celle déjà en vigueur qui oblige tout médecin à avoir travaillé au moins trois ans dans une institution accréditée en Suisse. La SMVS continuera à se battre pour obtenir une réglementation fédérale qui permette, en cas de besoins avérés, d'obtenir des exceptions à cette règle pour éviter l'épuisement et le collapse d'équipes de spécialistes surchargés et qui, par ailleurs, manquent actuellement de relève en Suisse.

Il est inacceptable de faire supporter aux médecins le fardeau de ces dérives administratives et une charge de travail démesurée sans perspective d'amélioration, parce que ces derniers « se mettent en quatre » pour répondre aux besoins médicaux avérés de leur patientèle et de la population valaisanne.

Nous espérons vivement qu'une approche basée sur les principes d'une analyse des données et des réalités du terrain, du type « data literacy », vous permettra de trouver des solutions plus appropriées en faveur du corps médical pour le bien de tous. Ce d'autant plus que nous venons d'apprendre qu'une prise de position juridique va vous être soumise qui stipule justement que le canton a bel et bien le droit sinon l'obligation de déterminer une base méthodologique adéquate permettant de tenir compte correctement de la réalité régionale.

En vous remerciant de l'attention que vous saurez porter à nos argumentations basées sur des faits et des données pertinentes, ainsi que sur une volonté de pérenniser ensemble de façon constructive un système sanitaire ambulatoire performant et de bonne qualité en Valais, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, M. Reynard, Mme Tissonnier, chères et chers collègues du SSP, nos salutations les meilleures.



Dr. med. Monique Lehky Hagen
Présidente SMVS
Executive MBA, focus Healthcare



Me Dominique Sierro
Secrétaire Général SMVS
Avocat et notaire
Master en économie de la santé

- Annexes :
- Analyse enquête SMVS couverture médicale VS
 - Analyse données NAKO NewIndex
 - Argumentaire SMVS contre l'application de l'ordonnance limitant les autorisations de pratique médicales en VS pour la radiologie, la cardiologie, la médecine physique et réhabilitation
 - Prise de position CCM 2.2021 contre ordonnance fédérale nombres max.